

Politique sur l'alimentation du nouveau-né de la Maternité des Dix Lunes

Le personnel de la maternité est conscient de l'importance et des bienfaits d'un allaitement maternel exclusif. Celui-ci reste l'aliment optimal pour votre bébé.

1

En prénatale, toutes les futures mères reçoivent, par plusieurs biais, une information complète destinée à les informer des avantages de l'allaitement maternel et à les aider dans un choix éclairé. Les bases de l'allaitement maternel, les compétences du nouveau-né, les signes d'éveil et d'un allaitement efficace ainsi que l'expression manuelle y sont abordés. Un support écrit est remis durant la grossesse ou à la maternité.

2

Aucune publicité relative à l'allaitement artificiel n'est acceptée dans notre établissement, de quelque manière que ce soit et ce, en respect du code International de commercialisation des substituts de lait maternel. (cfr politique complète de notre maternité ou brochure d'information)

3

Durant le travail et la naissance, les futures mères sont entourées de manière à éviter l'usage de médications et à favoriser l'évolution physiologique. Elles peuvent être accompagnées de la personne de leur choix. Elles auront également le droit de boire ou manger si elles en ressentent le besoin et de déambuler le plus librement possible. Nous garantissons le respect de leur intimité.

4

Le nouveau-né est accueilli dans le respect de ses perceptions sensorielles (pénombre, chaleur, peu de bruits,...). Le peau-à-peau est immédiat et ininterrompu (sauf raison médicale) afin de favoriser l'attachement et la tétée précoce. Celle-ci se fera dans la 1^{ère} heure de vie, si le bébé en montre les signes. Une sage-femme sera présente lors de la première tétée et tout au long de votre séjour pour guider au mieux les jeunes mamans dans cet apprentissage.

5

Les rythmes de bébé et maman sont respectés. Les soins sont adaptés en fonction des heures de tétées et l'allaitement se fait à la demande du nouveau-né. 8 à 12 tétées sur 24h garantissent un bon rythme de l'allaitement. Nous vous montrerons comment exprimer manuellement votre lait. Ces informations vous sont également transmises par écrit.

6

La présence du co-parent est essentielle et est sollicitée 24h/24.

7

Les compléments à l'allaitement sont proscrits sauf raison médicale. S'il y a lieu d'en donner, le lait maternel sera favorisé et celui-ci sera administré à la cuillère, au godet ou à la seringue afin de ne pas perturber le réflexe de succion.

8

Les tututes et tétines sont déconseillées durant le démarrage de l'allaitement, ainsi que l'usage des téterelles sauf raison médicale.

9

Pour vous accompagner lors du retour à domicile, plusieurs intervenants sont disponibles : le Safedo, les sages-femmes indépendantes, la consultante en lactation, les consultations sages-femmes ou encore des sites de soutien à l'allaitement tel que la lèche league. Une brochure est transmise avec ces informations à la sortie.

10

Chaque sage-femme et infirmière de l'équipe bénéficie d'une formation continue afin de se tenir informée des dernières recommandations sur l'allaitement maternel et ainsi offrir un suivi de qualité.